

Permis A1 A2

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être une nécessité ou une simple envie.

Rouler en sécurité reste un devoir pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière saura vous guider.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

• **L'épreuve théorique :**

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

• **L'épreuve pratique :**

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation et une épreuve en circulation.

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

Épreuve hors circulation

L'épreuve HC dure 17 minutes et 30 secondes. Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves.

Vous allez ensuite devoir effectuer :

- une poussette de la moto sans l'aide du moteur et une vérification de la moto
 - un exercice à allure lente dont une partie avec un passager
- deux exercices à allure plus élevée comprenant un freinage et un évitement
 - une interrogation orale sur les 12 fiches de sécurité.

Épreuve en circulation

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'enseignant qui vous accompagnera, s'installera au volant du véhicule qui vous suivra.

Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte.

L'épreuve en circulation dure 35 minutes en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Permis BE

Le permis BE représente un enjeu à la fois pour les particuliers et également pour les professionnels

La conduite des véhicules articulés est une affaire assez spécifique compte tenu des particularités créées par la conduite d'un véhicule articulé (masse élevée, freinage plus difficile à gérer, nécessité d'anticiper, manœuvres rendues plus compliquées, réglementation spécifique en matière de limitation de vitesses et de tonnage, angles morts plus nombreux que sur un véhicule isolé, capacité d'accélération réduite à cause de la masse)

Il est donc impératif d'être correctement préparé à la conduite d'un véhicule articulé afin de limiter le plus possible les risques d'accidents

Les pré-requis : -être titulaire du permis B

- être titulaire d'un code de la route en cours de validité soit par passage de l'examen théorique général ou avoir un permis datant de moins de 5 ans

-être âgé de 18 ans minimum

Nos moniteurs s'occuperont de vous sur un stage d'une durée de trois jours avec le programme suivant

I – INTERROGATION ORALE

*Pluie, neige, verglas, brouillard, vent, distance d'arrêt

*Conduite en montagne ou zones accidentées

*Hygiène et conduite – la fatigue

*Le chargement

: charger correctement la remorque, précautions avant départ, Surcharge

*Le stationnement :la réglementation – les aires de stationnement

Les précautions en fonction des circonstances

Précautions en quittant l'arrêt ou le stationnement

*Le dépassement : précautions avant, pendant et après

Dangers liés aux dépassements

Etre dépassé

L'aspiration

*Centre de gravité – force centrifuge – le stabilisateur

*La vitesse l'anticipation les situations d'urgence :

L'adaptation de la vitesse

Vitesse maximum

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?

Comment y faire face ?

*Le freinage :

Les qualités d'un bon freinage

Les dangers du blocage des roues

Le freinage de la remorque

*Le porte-à-faux les angles morts

*L'assurance

*Passage à niveau – ponts- tunnels – ouvrage d'art – plantations – itinéraire

II – VÉRIFICATIONS À EFFECTUER Système de direction du véhicule tracteur (assistance)

Niveau de liquide de frein

Suspension de la remorque

Un pneu du véhicule tracteur et un pneu de la remorque

Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction de l'ensemble

Rétroviseurs additionnels : état , fixation

Lave-glace, essuie-glaces

III – DÉTELAGE – ATTELAGE

Frein, roue jockey, filin câble électrique ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 m minimum)

Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule

Positionnement du véhicule tracteur ou positionnement de la remorque, verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein

IV – MANŒUVRES – CONDUITE EN VILLE ET EN CAMPAGNE

DURÉE : 12 H

Conduite 4 H

Manœuvres, attelage, dételage 4 H

Pédagogie route 1 H

Pédagogie plateau 1 H

Théorie 2 H

À la suite de cette formation et de la validation de toutes les compétences du REMC nous pourrons vous présenter aux épreuves hors circulation et circulation

Lors de ces présentations aux examens vous serez toujours accompagnés par nos formateurs

Formation B96

La conduite des véhicules articulés est une affaire assez spécifique compte tenu des particularités créées par la conduite d'un véhicule articulé (masse élevée, freinage plus difficile à gérer, nécessité d'anticiper, manœuvres rendues plus compliquées, réglementation spécifique en matière de limitation de vitesses et de tonnage, angles morts plus nombreux que sur un véhicule isolé, capacité d'accélération réduite à cause de la masse)

Il est donc impératif d'être correctement préparé à la conduite d'un véhicule articulé afin de limiter le plus possible les risques d'accidents

Les pré-requis : – être âgé de 18 ans minimum

– être titulaire du permis B

Nos moniteurs s'occuperont de vous sur un stage d'une durée de 7 heures avec le programme suivant

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble, à savoir conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est > 3T500 et < à 4T250 composé d'une voiture (catégorie B) et d'une remorque de + de 750 Kg.

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(Durée : quatre heures)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et à la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré signalisation.
- Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : Répartition – arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage

(s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION

(Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.
- À l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

Suite à cette formation de 7 heures nous ferons les démarches nécessaires afin de faire inscrire la mention B96 sur votre permis de conduire

La formation B 96 ne nécessite pas de passage d'examen du permis de conduire

Permis AM

Le permis AM est le point de départ dans la vie de conducteur

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent presque 25% des tués et plus de 33% des blessés graves alors que ce groupe ne correspond qu'à 15% de la population ... Les jeunes sont un enjeu pour la sécurité routière.

Les modes de déplacement évoluent avec l'âge. L'enfant est chaque jour plus autonome dans sa mobilité. Dans le même temps, la prise de risque liée aux déplacements augmente et doit être maîtrisée.

L'accès à la conduite d'un deux-roues motorisé

Le premier accès possible est celui de la conduite d'un deux roues motorisé d'une cylindrée inférieure à 50 cm³ – cyclomoteur – scooter – quadricycle léger motorisé (voiture dite « sans permis »- quad – QLM).

L'âge minimum requis est de 14 ans ou de 16 ans pour les QLM. La possession du Brevet de Sécurité Routière -BSR-, aujourd'hui « Permis AM »est exigée. Le Permis AM n'est pas un examen, mais une attestation de formation de 7h minimum comprenant de la maîtrise hors circulation, des cours théoriques, de l'apprentissage en circulation. Le permis AM est délivré par l'école de conduite.

L'inscription à la préparation du permis AM est conditionnée à la possession de l'une des trois attestations -assr 1 ou assr 2 ou asr.